



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 DÉCEMBRE 2009

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 1^{er} décembre 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 14 décembre 2009

AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE FOURNITURE
DE PRESTATIONS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS
- LOT N°1 : RACCORDEMENT ET
COMMUNICATIONS SORTANTES VERS TOUTES
LES DESTINATIONS À PARTIR DES SITES
PRINCIPAUX

Accusé de réception de la préfecture en date du
mercredi 09 décembre 2009

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Michel PAILLEY - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Guillaume JUIN - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

Secrétaire de séance : M. Frank MICHEL -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Jérôme BALOGE donne pouvoir à Bernard BARE
- Françoise BILLY donne pouvoir à Annie COUTUREAU
- Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Frédéric GIRAUD
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Michel PAILLEY

DIRECTION SYSTEMES
INFORMATION
TELECOMMUNICATIONS

**AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE FOURNITURE DE PRESTATIONS DE
TÉLÉCOMMUNICATIONS - LOT N°1 : RACCORDEMENT ET
COMMUNICATIONS SORTANTES VERS TOUTES LES
DESTINATIONS À PARTIR DES SITES PRINCIPAUX**

Monsieur Jean-Louis SIMON Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Par délibération en date du 19 janvier 2009, le Conseil municipal a autorisé le lancement de la consultation pour la fourniture de prestations de télécommunications, composée de 5 lots ainsi que la signature desdits marchés.

- lot n°1 : Raccordement de communications sortantes vers toutes les destinations à partir des sites principaux. Communications locales, nationales, internationales et vers tous types de mobiles à partir de l'ensemble du lot N°2
- Lot n°2 : Raccordements, services et communications vers les services à valeur ajoutée à partir des sites. Service de numéros publicitaires. Services de Liaisons louées (hors lot n°1)
- Lot n°3 : Abonnements, services et matériels liés à la mobilité.
- Lot n°4 : Réseau Haut débit et accès à Internet pour les services de la Ville de Niort.
- Lot n°5 : Accès Internet pour les sites isolés.

La Ville de Niort a attribué le lot n°1 à la Société NEUF CEGETEL – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT. La notification du marché a eu lieu en date du 14 mai 2009.

Par délibération de l'assemblée Générale de NEUF CEGETEL en date du 30 mars 2009, il a été :

- approuvé le projet de fusion absorption de NEUF CEGETEL par la Société Anonyme SOCIETE FRANCAISE DE RADIOTELEPHONE – SFR – identifiée au registre du commerce et des sociétés de PARIS n° 403 106 537 et, ayant son siège social au 42 avenue de Friedland – 75008 PARIS,
- décidé la dissolution de plein droit de NEUF CEGETEL, à la date de réalisation définitive de la fusion, soit le 31 mars 2009.

L'extrait Kbis annexé à la présente délibération mentionne la fusion absorption de NEUF CEGETEL par SFR au 31 mars 2009 et la radiation de NEUF CEGETEL au 20 avril 2009.

En conséquence, la Société SFR est substituée à la Société NEUF CEGETEL dans tous ses droits et obligations pour l'exécution du marché en cours à compter de sa notification à la Société NEUF CEGETEL, soit à la date du 14 mai 2009.

De ce fait, un Avenant au marché en cours doit être signé par la Société SFR.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver l'Avenant n°1 au marché de services de télécommunications pour le lot n°1 portant transfert de la Société NEUF CEGETEL vers la Société SFR,

- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Louis SIMON